

Une place pour toi aussi...

Numéro 1

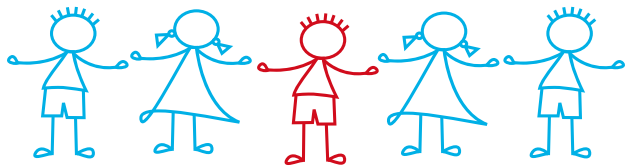


Table de concertation pour
l'intégration des enfants handicapés
dans les services de garde de l'Estrie.

Mot de la responsable de la Table

Voici le premier bulletin d'information de la Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie. Ce bulletin se veut un outil d'information pour tous les services de garde, parents, intervenants ainsi que nos partenaires travaillant de près ou de loin avec les enfants. Cette initiative permettra, je le souhaite, de rejoindre toutes les instances impliquées dans un processus d'intégration.

Je vous souhaite bonne lecture.

Sabrina Bachellerie



Les partenaires de la Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie

En Estrie, la Table est composée des représentantes des organismes suivants : le ministère de la Famille et des Aînés, le CRDITED Estrie, le Centre de réadaptation Estrie, l'Agence de la santé et des services sociaux, l'Association de personnes handicapées Han-Droits, le Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est, le CPE Fleurimont et l'Office des personnes handicapées du Québec. Tous ces partenaires sont impliqués activement.

Dans le plan d'action 2009-2012, la Table s'est donnée comme mandat de « faciliter l'action concertée entre les différents partenaires en vue, notamment, de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en services de garde des enfants handicapés ».

Qu'est-ce que la SQPH ?

La Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) existe maintenant depuis 1996. Sous la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec, cette semaine tenue annuellement du 1^{er} au 7 juin a pour objectifs la sensibilisation et la promotion des droits des personnes handicapées. Diverses activités ont lieu partout au Québec dont certaines visant un meilleur accès aux services de garde pour les enfants handicapés.

Point d'information : l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés dans un service de garde

Chaque prestataire (CPE, RSG, garderie), utilise l'allocation conformément au plan d'intégration. Il s'agit d'une allocation à l'intégration et non d'un montant attribué à l'enfant. Dans un premier temps, l'objectif est de répondre aux besoins de l'enfant, de l'éducatrice ou de la RSG. Une fois que ces besoins sont répondus, l'utilisation de l'allocation reste à la discrétion du service de garde et pourrait servir à l'intégration d'autres enfants handicapés. Selon les règles budgétaires : « Les montants accordés que ce soit pour un enfant de 59 mois ou moins (autant pour le volet A que pour le volet B) ou pour un enfant handicapé d'âge scolaire, sont transférables sous réserve du respect par le CPE des obligations auxquelles il est assujéti et des conditions particulières qui s'y appliquent. » Règles budgétaires 2010-2011 page 35.

Histoire vécue

Marie, 4 ans, fréquente le CPE depuis l'âge de 18 mois. Elle semble se développer normalement. Toutefois, certains comportements persistants font obstacle à son intégration : lorsque l'éducatrice a le dos tourné, elle brise des jouets ou elle mord ses pairs, sans éléments déclencheurs apparents. Elle devient le bouc émissaire du groupe. Malgré la collaboration des parents, un soutien psychologique et des plans de soutien au développement, les difficultés de Marie persistent. Les parents rencontrent le médecin de famille qui remplit le rapport du professionnel, (du dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde), précisant les limites de Marie sur le plan social. Une accompagnatrice se joint au groupe de Marie, 3 heures par jour. Au début, elle suit de près l'enfant, mais peu à peu, les comportements négatifs diminuent. Vers la fin de l'année, la proximité de l'accompagnatrice est moins nécessaire et l'enfant a trouvé une place positive dans le groupe.

Références intéressantes

Ensemble dans la ronde en services de garde éducatif; réussir l'intégration des enfants handicapés. (2010)

Ministère de la Famille et des Aînés, les publications du Québec, Collection Petite Enfance, 119 pages.

Pour le commander en ligne :

<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fre/products/978-2-551-19856-6>

Le guide d'accompagnement,

« un accompagnement approprié... en toute efficacité. » (2008)

Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie. Disponible sur le site Internet du Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est (RCPECE).

L'Abécédaire fait des petits (2009)

Guides, politiques et procédures pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde. Centre de la petite enfance Fleurimont. Le bon de commande est disponible sur le site Internet du RCPECE.

Site Internet du Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est (RCPECE).

www.cpe-estrie.org

Site Internet du ministère de la Famille et des Aînés

www.mfa.gouv.qc.ca

Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec

www.ophq.gouv.qc.ca



Conclusion

Il est à noter que ce bulletin contient de brèves informations. Pour de plus amples renseignements ou si vous souhaitez formuler des commentaires concernant l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde, vous êtes invités à communiquer avec le conseiller aux services à la famille du ministère de la Famille et des Aînés de votre région.

Rédaction des textes : Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie

Graphisme et mise en page : Agence de la santé et des services sociaux